

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 29 novembre au 6 décembre par vote électronique

Éditorial



Dans un contexte marqué par une diminution continue des effectifs, face aux attaques que représente CAP 2022 qui va exploser notre administration, remettre en cause nos droits et garanties, détruire nos règles de gestion, abandonner des missions et dégrader nos conditions de travail, il faut envoyer un message clair. Il ne faut pas glisser vers la résignation.

Les dernières déclarations de M. Darmanin sur les « plans de départs volontaires » et les recrutements massifs de contractuels annoncent la fin des principes d'égalité, de neutralité et de responsabilité induites par le statut de la Fonction publique. C'est un véritable plan social que nous allons subir !

Plus que jamais, **l'heure est venue de se dresser contre ces plans de destruction massive du modèle social français.**

Durant le mandat écoulé, nos élus ont non seulement défendu les intérêts de tous les agents du département mais aussi agi pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour l'utilisateur.

Face aux restructurations incessantes et aux pertes de missions, la CGT Finances publiques 31 s'est toujours attachée à défendre vos intérêts et lutter contre le démantèlement de la DGFIP,

Une forte participation aux différents scrutins confère aux futurs élus la légitimité de leur mandat et permet aux agents de donner les moyens d'être entendus par leur administration. Les résultats de ce vote représentent un fort enjeu pour la CGT.

C'est l'occasion de s'exprimer et de prouver qu'un autre choix de société est possible. Celui-ci est porteur de solidarité et de progrès. Le vote CGT c'est agir pour une société plus juste. C'est pour cela que la CGT se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP et pour s'assurer qu'elle pourra assumer son rôle au cœur de notre État.

Nos propositions, nos valeurs et nos convictions fondent notre action.

Le vote CGT est un vote d'avenir !

Prolongez la lutte dans les urnes, votez et faites voter CGT !

Estelle MOLLO GENE et Jean-Marc SERVEL

Secrétaires CGT Finances publiques 31



Sommaire

Page 2 : Compte rendu du dernier mandat 2014-2018

Page 3 : Trombinoscope et profession de foi de la CAPL C

Page 4 : Interview de Samuel HADDAB, tête de liste pour les agents administratifs principaux 2ème classe



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr



CAPL N°3 des agents administratifs

Section CGT Finances Publiques 31



Compte rendu de mandat des élus CGT

Les CAPL sont compétentes en matière de recours d'entretien professionnel de 1^{er} niveau, de **liste d'aptitude, de mouvement local et de refus de temps partiel (très rares)**.

Les nouvelles modalités de fonctionnement des CAPL mises en œuvre à compter de 2017 ont rendu plus difficile le rôle des élus en CAPL, notamment le non-remboursement des frais de déplacement pour les représentants suppléants sans voix délibérative, la limitation des autorisations d'absences accordées pour la préparation et le compte rendu des réunions et le nombre d'experts limité à un par siège de titulaire et deux pour les plus grandes DRFiP.

La CGT défend tous les dossiers de ses adhérents mais aussi de non adhérents qui en font la demande. Chaque CAPL est l'occasion pour la CGT de porter ses revendications tout en veillant au respect strict des droits individuels et collectifs des agents. Les CAPL sont préparées en respectant la confidentialité des situations personnelles.

Chaque CAPL fait l'objet d'un compte rendu qui est mis en ligne sur notre site internet et envoyé à chaque adhérent. Des informations sont régulièrement transmises par mail aux adhérents concernant le calendrier des CAP, les publications des instructions, les nouveautés des règles de gestion, les demandes de la CGT à la DRFiP (par exemple : modification de dates prévues par l'administration).

Chaque nouvel arrivant dans le département est informé par mail des dates des CAPL des mouvements locaux et reçoit les coordonnées de nos élus.

DIALOGUE SOCIAL



Les élus CGT se réunissent à l'occasion de la publication des instructions des entretiens professionnels et des mutations afin de répondre aux attentes des adhérents et des collègues.

En ce qui concerne les CAPL des recours d'entretien professionnel, la complexité de la procédure d'appel, avec la création d'un recours obligatoire auprès de l'autorité hiérarchique avant la saisine de la CAPL (ou CAPN selon les grades) et la mise en place, pour les contrôleurs, de la suppression des réductions d'ancienneté, ont entraîné une baisse du nombre des recours, en décourageant les agents.

Les représentants CGT ont rappelé, pourtant, l'importance que prend le contenu des autres éléments de l'évaluation, en l'absence de réduction d'ancienneté, notamment en cas de candidature à la liste d'aptitude pour le grade supérieur.

Par ailleurs, ils veillent à ce que cette instance reste, à travers la défense des dossiers, un lieu de débats sur les dysfonctionnements des services que révèlent souvent ces recours.

Quant aux CAPL de mutations, les élus CGT sont intransigeants sur le respect des règles de mutation et d'affectation des agents selon les règles de l'ancienneté administrative (mouvement mécanique), face au retour de gels de postes et des emplois restés vacants. **L'évolution des règles de gestion et la recrudescence de postes profilés nécessitera une vigilance accrue des élus en CAPL. Cette instance va notamment prendre une importance accrue du fait de l'affectation des collègues au département.**



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



CAPL N°3 des agents administratifs

Section CGT Finances Publiques 31



Candidats et profession de foi



Agents administratifs principaux 1ère classe (AAP1)

Christine LALOI (CDIF Toulouse - Rangueil)
Christiane GOBBI (SPFE 3 - Rue des Lois)
Gilbert DELMAS (CDIF St-Gaudens)
Géraldine BERLENDIS-NURDIN (Div Part - Rue des Lois)

Agents administratifs principaux 2ème classe (AAP2)

Samuel HADDAB (SIP Mirail - Accueil)
Karine Janine SOLDATI BELLOC (SIP Mirail)
Lisa CAVALIER (SIP Balma)
Nadine GLEIZES (SIP Balma)

En CAP, pour me défendre, je choisis un syndicat :

UN SYNDICAT QUI M'INFORME

Des élus disponibles et compétents qui répondent à toutes les interrogations et rendent compte de leur mandat.

Des publications à destination de toutes et tous pour une information la plus complète possible (journaux, comptes rendus de réunions, site internet...).

UN SYNDICAT DYNAMIQUE, RÉACTIF ET À L'ÉCOUTE, AU PLUS PRÈS DE LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE DE TOUS LES AGENTS.

En effet, les candidats de la CGT sont des femmes et des hommes des deux filières représentant les différents services de la DRFiP :

- qui veilleront localement au respect des droits et garanties en vigueur à la DGFiP, particulièrement dans cette période de mise en place de nouvelles règles de gestion;
- qui placent leurs interventions au cœur de la défense individuelle et collective des personnels dans un cadre de garanties fortes.

UN SYNDICAT QUI ME RESPECTE ET SE BAT POUR MOI

La CGT a toujours répondu présente :

- dans les CAP (*mutations, recours en évaluation/notation, liste d'aptitude, tableaux d'avancement*) en lien avec les élus nationaux;
- au quotidien par un soutien, des conseils, un accompagnement humain individuel...

Les élus continueront de préparer et défendre les dossiers avec sérieux et professionnalisme en toute transparence et impartialité, dans le respect de la confidentialité des situations personnelles.

LA CGT, FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS

La CGT dénonce et combat tout système d'évaluation/notation qui conduirait à l'instauration d'une part de rémunération au mérite.

Les CAP locales issues de conquêtes sociales sont un outil pour la sauvegarde des droits et garanties des agents. La CGT s'est toujours attachée à leur respect et à leur amélioration. Respecter les règles individuelles, c'est garantir des droits collectifs.

Le vote CGT porte en lui l'espoir du combat nécessaire pour gagner l'avènement d'une meilleure société basée sur le partage, l'égalité, la fraternité et non sur la concurrence, l'austérité et le libéralisme.

Voter CGT, c'est se protéger individuellement et construire collectivement.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





QUESTIONS À ...

Samuel HADDAB



Tête de liste pour la CAPL des agents principaux 2ème classe (AAP2)

Peux-tu te présenter ?

Samuel HADDAB: Je suis entré dans la Fonction publique en 2008, à 37 ans.

Auparavant, ma vie professionnelle a été précaire : alternance de périodes d'intérim et de chômage).

De 2000 à 2008, j'ai exercé la profession d'artisan taxi.

J'ai commencé en novembre 2008 au SIP de Nogent sur Marne (94) ; au 01/01/2010 j'ai été muté au SIE Picpus (Paris 12^e), puis au 01/01/2011, je suis retourné dans ma Bourgogne natale (pendant cinq ans à la DDFiP 89, service Budget Immobilier Logistique).

En 2016, j'ai souhaité changer de cadre de vie et je suis arrivé en Haute-Garonne, plus précisément à la DRFiP (Division des Particuliers et des Missions Foncières).

Depuis le 01 septembre 2018, je suis affecté au SIP Mirail, à l'accueil.

Mon expérience syndicale : simple adhérent jusqu'en 2017, année où j'ai commencé à participer en tant qu'expert CGT à plusieurs CAPL, ce qui m'a conduit à me présenter sur la liste des CAPL aux prochaines élections.

Quelle est ta définition du rôle d'un élu ?:

S H : Pour moi, être élu, mais, plus particulièrement, élu de la CGT, c'est défendre individuellement les agents mais, toujours, dans un cadre collectif. C'est faire respecter les droits et garanties de chacun sans laisser de place à l'arbitraire. C'est rendre compte, tout au long de son mandat, aux syndiqués et à l'ensemble des agents par des comptes rendus après chaque CAP. C'est défendre l'ensemble des collègues qu'ils soient syndiqués CGT ou non.

C'est également rappeler, lors de chaque CAP, les revendications de la CGT en matière de règles de gestion et de droits et garanties aux agents.

Le rôle de l'élu doit être constant et non limité aux périodes de tenues de CAP. Cela fait appel à deux qualités : savoir écouter et savoir observer (notamment des situations de souffrance car les victimes se retranchent souvent dans un mutisme destructeur). Cela implique également de bien connaître les « dossiers » défendus (on est un peu les avocats de nos collègues!!!). Mais pour bien les connaître, il faut que les collègues qui sollicitent la CGT sentent qu'ils peuvent tout dire et être en confiance car la suite donnée à leur demande en dépend. Cette confiance se mérite et je reste conscient qu'elle n'est jamais acquise.

Quels sont, selon toi, les enjeux du vote CGT ?

S H : Voter CGT, c'est être certain que les représentants seront formés pour défendre au mieux les droits et garanties des agents, d'avoir des élus combatifs pour faire entendre nos revendications.



Les élus CGT ne sont pas là pour faire de la figuration. Dans le cadre des futures réformes des CAPL qui s'annoncent (suppressions éventuelles de la CAPN de recours pour l'entretien professionnel, des nouvelles règles de mutations nationales), les CAP locales vont prendre de l'ampleur et leurs enjeux seront capitaux. Avoir des élus expérimentés et qui maîtrisent les règles sera essentiel !

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

